

## Éditorial

Si la légitimité de M. Le Maire n'est pas à remettre en cause, sa façon de « gouverner » peut l'être.

Rien n'a changé à Lambesc, ou si peu, dans la manière d'y faire de la politique. Tout se passe à huis clos, les décisions importantes sont prises en petit groupe et l'on peut d'ailleurs se demander si le mot « groupe » a toujours un sens. Le Conseil Municipal n'a plus qu'à voter les délibérations.

Ce ne sont pourtant pas les raisons de monter au créneau qui manquent :

- la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix sur laquelle M. Le Maire se décharge trop facilement, sans information auprès des lambescains, pour des décisions auxquelles, pourtant, il participe,
- la transformation du site Beaudoux (24 000 m<sup>2</sup> au cœur du village) qui sera confiée à un promoteur immobilier. Pour quel projet ?
- la circulation routière et la sécurité de nos enfants aux abords des écoles, aggravées par l'augmentation de la population dans cette zone,
- l'emplacement des prochains logements sociaux (à 200 m de la zone de circulation déjà surchargée des écoles, quartier La Glacière) et le choix du bailleur, décidés de manière arbitraire,
- la sécurisation routière aux entrées et sorties du village sur la Route Nationale 7,
- et, malheureusement, dans bien d'autres domaines (l'environnement, le stationnement, etc...).

La voix des élus de Lambesc Autrement, force vive de l'opposition, a bien du mal à couvrir le silence de tous ceux qui préfèrent ne pas voir et ne pas entendre, par peur d'avoir à dire.

L'avenir de Lambesc est aussi entre nos mains ! Un calme relatif peut cacher des décisions irrévocables qui ne seront pas seulement assumées par l'élé décisionnaire, hélas, mais par tous les citoyens et contribuables lambescains.

Rien n'est jamais définitivement acquis et si nous n'y prêtons pas attention nous risquons de voir un jour la démocratie quitter le paysage lambescain.

Cessons de nous laisser endormir ou endormons-nous en toute connaissance de cause, ou, mieux encore, **REVEILLONS-NOUS !**

La Rédaction

**Lambesc  
Autrement  
vous présente  
ses meilleurs vœux  
de bonheur  
et de santé  
pour 2003  
et vous souhaite des  
Fêtes de fin d'année  
pleines de joie,  
de rires  
et d'émotions**

### Élus...

*Nos élus, Sylvie Chiavassa, Sylvie Pellegrin, Anne-Marie Sabot, Jean-Philippe Labrouve et Didier Pauriol sont à votre écoute ! Des questions écrites, formulées à l'avance, peuvent être mises à l'ordre du jour d'un Conseil Municipal (ils tiennent une permanence le 2<sup>ème</sup> samedi de chaque mois à notre local).*

### **Vous souhaitez adhérer à notre Association ?**

*Votre carte d'adhérent vous attend à notre permanence, 5 bd Gambetta, le samedi matin de 10h à 12h30 (cotisation individuelle 18.29 €).*

# Schéma départemental d'accueil des gens du voyage

A la demande du maire, le conseil municipal avait à se prononcer contre le schéma arrêté par le préfet et le président du conseil général.

Il nous a semblé inconcevable qu'une délibération puisse être prise à l'encontre d'une loi et de l'autorité de l'état, et ce, à la demande du premier magistrat de la ville.

.....

*“Les communes de plus de 5000 habitants figurent obligatoirement au schéma départemental. Il précise la destination des aires permanentes d'accueil et leur capacité. Il définit la nature des actions à caractère social destinées aux gens du voyage qui les fréquentent.”*

Ce texte de loi n'est pas nouveau et les départements sont de plus en plus appelés à se mettre en conformité. Sans doute la commune de LAMBESC peut proposer des solutions alternatives au projet départemental et le discuter, mais les arguments employés pour étayer ses délibérations et le refus de prendre en compte le problème ne sont ni crédibles ni acceptables.

Comment peut-on dire en effet, que LAMBESC n'est pas un lieu de passage et qu'aucun besoin ne se fait sentir en la matière?

Les élus se doivent de faire preuve de pragmatisme et considérer que la création de ces aires permet de gérer le problème. En effet “Dès lors qu'une commune remplit les obligations qui lui incombent”... “son maire peut, par arrêté, interdire, en dehors des aires d'accueil aménagées, le stationnement sur le territoire de la commune des résidences mobiles mentionnées.”

C'est ainsi également que ces implantations permettent d'améliorer l'hygiène, la gestion des déchets et de réduire les nuisances de voisinage. C'est aussi réguler le nombre de caravanes s'installant sur les communes et faire participer les populations concernées à la fourniture de l'eau et de l'énergie.

L'état prend en charge les investissements nécessaires à l'aménagement et à la réhabilitation des aires prévues dans la proportion de 70% des dépenses engagées. La région, le département et les caisses d'allocation familiales accordent les subventions complémentaires.

Quant à la gestion au quotidien et à l'entretien, les communes peuvent faire appel par convention à des organismes compétents en la matière. Il est donc important de

se rendre compte que la seule participation de la commune est la mise à disposition d'un terrain.

M. le maire explique que le mode de vie des gens du voyage est d'un autre temps, qu'ils doivent se sédentariser. Leur proposer des lieux dignes n'est-il pas une participation à un effort d'intégration? Rappelons néanmoins que la Constitution française reconnaît aux gens du voyage leur mode de vie.. et leur garantit la liberté fondamentale d'aller et venir. Réunissons donc les conditions nécessaires à leur séjour, à leur encrage social et territorial, permettant ainsi la reconnaissance et la satisfaction des droits à l'habitat, à la santé, à la scolarité, à la formation, à l'activité professionnelle et à l'exercice des obligations propres à chaque citoyen. Les gens du voyage sont à 95% de nationalité française, Manouches, Roms et Gitans sont en France depuis le XV<sup>e</sup> siècle, tour à tour tolérés, réprimés, déportés, exterminés au gré des régimes et pouvoirs politiques.

Actuellement encore 100 000 d'entre eux circulent (*sur les 300 000 environ au total*). M. le maire déclare que c'est à l'Etat de prendre ses responsabilités. N'est ce pas pourtant ce qu'il fait en proposant ce plan. C'est un acte de solidarité nationale, il n'y a pas de raison que LAMBESC ne participe pas, selon la Loi, à cet effort d'intégration de personnes reconnues dans leur identité.

Des communes proches comme Lançon, Martigues et d'autres sont satisfaites d'avoir fait cet effort d'accueil. Les offres de terrains sont très en deçà des besoins au plan national et régional. Les solutions rapides ne pourront que responsabiliser et répondre aux aspirations légitimes à la tranquillité publique des gens du voyage et des sédentaires que nous sommes, rendant hors de propos l'amalgame entre nomades, délinquance, immigration clandestine ainsi que les dérapages de type raciste de certains.

Ignorer et renvoyer chez d'autres le problème n'est en aucun cas une attitude responsable. C'est pour cela que les 6 élus de l'opposition ont exprimé leur refus de cette délibération, ainsi qu'une élue de la majorité, une autre s'étant abstenue.

## *L'encart de nos élus*

# Ce que vous auriez pu lire si...

### **Conseil municipal**

**du 25 avril 2002 :**

#### ***La collecte des ordures ménagères***

Lambesc Autrement a eu l'occasion d'exprimer ses souhaits en matière de traitement des déchets et des ordures ménagères (dans notre communication pour la journée de l'environnement du mois de juin). Rappelons toutefois que notre abstention lors du choix du prestataire du service d'enlèvement des ordures ménagères était liée au fait que peu a été fait dans ce domaine ces dernières années, alors qu'un plan décennal décidé en 1992 avait été mis en place au niveau national pour enfin prendre en compte la collecte, le traitement et la mise en décharge de nos déchets. De plus, il nous a semblé que la collecte, au moins dans les lotissements et les extérieurs de Lambesc aurait pu être organisée de manière beaucoup plus efficace, tant en ce qui concerne la périodicité de la tournée, que la mise en œuvre d'un service d'enlèvement des déchets recyclables. Nous regrettons que ces pistes n'aient pas été explorées plus avant.

#### ***Taxe d'enlèvement des ordures ménagères***

Nous étions plutôt d'accord pour voter la création de cette taxe, qui devrait prendre effet au 1er janvier 2003. Elle permettra en effet au contribuable de connaître précisément quelle est la part prévue pour l'enlèvement des ordures ménagères dans ses impôts. Aujourd'hui, ce montant est noyé dans la masse globale du budget communal et on pourrait l'évaluer à environ 110 euros par an et par foyer fiscal. Le Maire a refusé d'accéder à notre demande, qui était de fixer, avant toute chose, une fourchette dans laquelle se

situerait cette taxe et de décider si tout ou partie de celle-ci serait déduit des impôts locaux des contribuables. Devant son refus, et sans plus d'information, nous avons donc décidé de voter contre. L'ajout de cette taxe, sans minoration correspondante des impôts locaux, serait donc une augmentation déguisée de la pression fiscale. Rappelons que le statu quo en matière de fiscalité était un engagement électoral de M. Ramond.

#### ***Régime indemnitaire des élus locaux***

En terme de régime, il ne s'agit pas à vrai dire de la portion congrue, mais d'augmenter en fait, chaque fois qu'il est permis, l'indemnité des élus jusqu'au plafond autorisé par la loi. M. Le Maire peut ainsi, nous a-t-il dit, demander le maximum (de travail) à ses adjoints. Certains employés municipaux, qui eux aussi font leur maximum, et qui attendent parfois longtemps une prime qui ne vient pas, pourront apprécier.

Question de poids et de mesures, sans doute.

### **Conseil municipal**

**du 11 juillet 2002 :**

#### ***Institution d'une taxe de séjour***

Nous avons voté contre l'instauration de cette taxe de séjour, car la mettre en place alors que les structures touristiques de Lambesc sont embryonnaires, et qu'il n'y a pas de véritable Office du Tourisme, nous a paru assez incongru. D'autant que le montant choisi de 1,50 euro par unité de capacité et par nuitée, est injustifié. C'est, à notre avis, « mettre la charrue avant les bœufs ».

### **Clos des écoles, tout va très bien...**

*Sur la dernière parution de l'Info Conseil municipal, M. Le Maire semble se féliciter de la satisfaction générale quant à la réalisation du Clos des Ecoles.*

*Au risque d'être à nouveau taxés de catastrophisme et de vouloir entretenir la polémique, nous rappelons avec force que la vie de nos enfants a bel et bien été mise en danger par la chute de la flèche de la grue qui s'est brutalement abattue sur le collège Jean Guéhenno et dont l'extrémité du mât portant le bloc de poulies a enfoncé la toiture.*

*Quant à la circulation supplémentaire engendrée, elle occasionne, comme prévu, une aggravation de la situation aux sorties des écoles, déjà inextricable, et augmente les risques d'accidents.*

### **Débroussaillage. Pour tous ?**

*Après maintes démarches auprès de la Mairie, quelques lambescains se sont manifestés auprès de notre association, contrariés du laxisme de M. Le Maire face à certains habitants pourtant « hors la loi ». Là où le débroussaillage est obligatoire, quelques récalcitrants, connus des services municipaux, continuent d'aggraver chaque année le risque de départ de feu en maintenant leur terrain en friche. M. Le Maire se donne-t-il tous les moyens ?*

### **Rendez-vous...**

*Venez découvrir notre vitrine, 5 bd Gambetta, et vous tenir ainsi informés des différentes activités et actions prévues, du dernier compte-rendu "officiel" du Conseil Municipal et la date du prochain.*

# Actions...

## Une belle journée...



## ...de l'environnement

Souvenir de la Journée de l'Environnement du 8 juin 2002 pour laquelle Lambesc Autrement s'est activement et massivement mobilisé.

De nombreuses personnes ont effectué le grand circuit préalablement étudié (au cœur du village mais également sur le plateau Bertoire), munies chacune d'un sac poubelle et de gants, dans le seul but de ramasser les ordures laissées en dehors des heures de ramassage par tous ceux qui font encore et toujours preuve d'incivisme.

Une grande exposition était organisée à notre local regroupant toutes les informations indispensables au respect de l'environnement.

Un concours d'épouvantails créés uniquement à l'aide de récipients recyclables en tout genre était organisé, avec remise de prix, dont l'information a été largement diffusée auprès de toutes les écoles lambescaïnes.

Cette journée s'est clôturée par un goûter convivial où chaque participant a pu entendre, apprendre, et échanger son opinion et ses idées sur le respect de l'environnement en général, et à Lambesc en particulier.

Encore merci à tous !

### Un conseil

*Vous souhaiteriez assister aux Conseils Municipaux ? Transmettez-nous votre numéro de téléphone ou votre adresse électronique : la date, l'heure, le lieu et l'ordre du jour complet officiel seront transmis dès que nos élus seront en possession de leur convocation, seulement 5 jours avant la date prévue.*

### une place

*Nombreux sont ceux qui ont pu apprécier la rénovation de la place du XV<sup>ème</sup> Corps, réussie il est vrai. Une fois de plus, nous regrettons qu'aucune indication quant au coût de ces travaux n'ait été affichée publiquement.*

### un arbre

*Encore un arbre abattu en face du café « La Bonne Fontaine » ! Le tronc de « feu » ce platane devait bien faire son mètre de diamètre... Il paraît qu'il était malade ! Souhaitons que les engagements pris par M. Le Maire lors du Conseil Municipal du mercredi 16 octobre 2002, quant au remplacement de tous ces arbres abattus, soient respectés (réponse faite à notre élu, Jean-Philippe LABROUVE, à sa question écrite).*

### un accueil

*Vous êtes les bienvenus au local tous les premiers samedis de chaque mois. Nous partageons un pique-nique convivial.*

### une info..

*“L'Autrement” attend vos écrits, votre avis, vos critiques, vos suggestions, vos réponses, vos “coups de gueule”, vos commentaires, vos envies... L'Autrement est avant tout un moyen de communication. Servez-vous en !!! A votre demande, votre anonymat sera préservé.*

### un bureau

*Le Conseil d'Administration de Lambesc Autrement, élu lors de la dernière assemblée générale s'est doté d'un nouveau bureau :  
Président : Sylvère CORBIÈRE  
Secrétaire : François LAUBEUF  
Trésorier : Christophe LOUBEYRE*

### et un raton laveur !

**L'AUTREMENT**

*Ont participé à ce numéro :*

*François BERGA, François LAUBEUF  
Jean-Philippe LABROUVE, Véronique LOPEZ,  
Louis et Anne-Marie SABOT, Georges SPINI*

**Lambesc Autrement**

**5, boulevard Gambetta 13410 LAMBESC**

**Tél. 04 4292 81 32**